



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
**Office fédéral de la sécurité alimentaire et
des affaires vétérinaires OSAV**

Manuel d'utilisation de l'application Importation de MédV

Version 1.4

0 Adaptations actuelles

Sujet	Chapitre
Dans l'en-tête, on peut désormais voir l'IDE du cabinet vétérinaire/de la clinique pour lequel/laquelle une importation de MédV est annoncée ou demandée.	3.1.1
La version actuelle de l'application est désormais affichée dans le pied de page.	3.1.2
En ouvrant les détails d'une déclaration ou d'une demande, il est désormais indiqué si la préparation peut être importée directement ou s'il faut attendre l'autorisation de l'OSAV.	4.3
Précision sur la question de savoir si la préparation est un médicament immunologique.	5.1.4

Table des matières

0	Adaptations actuelles.....	2
1	But du document.....	4
2	Aperçu du système	4
2.1	Généralités.....	4
2.2	Accès	4
3	Présentation générale.....	5
3.1.1	En-tête	5
3.1.2	Pied de page.....	5
4	Aperçu.....	6
4.1	Recherche et filtres	7
4.2	Fonctions	8
4.3	Déclaration d'importation, demande d'autorisation et autorisation d'importation.....	9
5	Saisir une nouvelle importation.....	10
5.1	Saisir une importation	10
5.1.1	Identification.....	10
5.1.2	Responsable de la commande et coordonnées.....	10
5.1.3	Motif d'importation.....	11
5.1.4	Informations sur la préparation et son utilisation	12
5.1.5	Documents.....	15
5.1.6	Confirmation.....	15
6	Autres fonctions	16
6.1	Copier	16
6.2	Désactiver	16
6.3	Documents d'autorisation	18
6.3.1	Visualiser les documents	18
6.3.2	Ajouter des documents	19
6.3.3	Supprimer/remplacer des documents	19
6.4	Autorisation de l'OSAV	19
7	Aide et feed-back	20

1 But du document

Le présent document donne une vue d'ensemble du système en guise d'introduction à l'importation MédV. L'application est ensuite décrite de façon détaillée. Ce document s'adresse à l'ensemble des utilisatrices et utilisateurs de l'importation MédV.

2 Aperçu du système

2.1 Généralités

À compter du 1^{er} juillet 2022, l'autorisation spéciale de Swissmedic nécessaire pour l'importation de médicaments vétérinaires sera remplacée par une annonce à l'OSAV. Celle-ci doit être effectuée par le biais du portail d'importation MédV de l'OSAV. Il s'agit d'une application web qui peut être utilisée avec les navigateurs courants sur différents appareils (PC, tablette). L'accès à l'application Importation de MédV s'effectue exclusivement via le SI ABV.

Une autorisation est encore requise pour l'importation de certains médicaments. Elle est délivrée par l'OSAV et peut être demandée directement dans le portail d'importation de MédV.

2.2 Accès

L'accès au portail d'importation des médicaments vétérinaires passe par l'application web SI ABV (www.siabvapp.blv.admin.ch) et nécessite l'enregistrement d'un cabinet ou d'une clinique vétérinaire dans SI ABV ainsi qu'un CH-LOGIN d'un utilisateur/d'une utilisatrice. Vous trouverez de plus amples informations sur l'application web SI ABV en cliquant sur le lien suivant : [Informations sur l'application web SI ABV \(admin.ch\)](#).

Après la connexion à l'application web SI ABV avec le CH-LOGIN, le lien 'Vers le portail d'importation MédV' sur la 'Page d'accueil' (1) ou sous 'Gestion du compte' (2) mène directement au portail pour l'annonce des importations de médicaments vétérinaires.



Avant d'accéder au portail d'importation MédV, veuillez vous assurer que vous êtes connecté à SI ABV et relié à un cabinet médical ; sinon, l'accès au portail n'est pas possible.

Les bloqueurs de fenêtres pop-up empêchent parfois l'accès au portail d'importation MédV. Veuillez vous assurer que les popup de l'application web SI ABV sont autorisés.

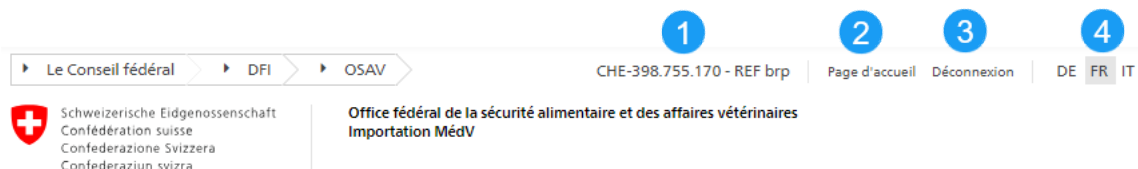
L'application Importation de MédV s'ouvre dans la langue dans laquelle vous êtes connecté à SI ABV. Si nécessaire, vous pouvez changer de langue (voir chap. 3.1.1).

L'accès "externe" (sans SI ABV) au portail d'importation MédV n'est pas possible.

3 Présentation générale

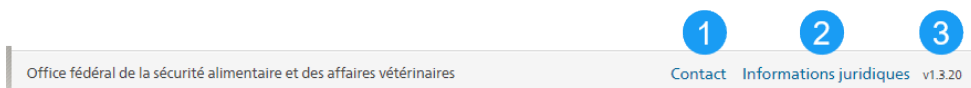
Dans les différentes zones latérales de la page, les activités suivantes peuvent être exécutées ou les affichages suivants sont visibles :

3.1.1 En-tête



Dans l'en-tête, l'IDE/complément du cabinet vétérinaire/de la clinique pour lequel/laquelle l'importation est annoncée ou demandée est affiché(e) (1). A côté se trouve un lien vers la page d'accueil (2) qui vous permet d'accéder à la page d'aperçu de toutes les importations déjà annoncées, demandées et autorisées. En cliquant sur 'Déconnexion' (3), vous quittez l'application et, grâce au choix de la langue (4), vous pouvez définir votre langue préférée pour l'application ; par défaut, vous êtes annoncé dans la langue avec laquelle vous vous êtes annoncé dans SI ABV.

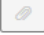


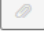


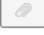


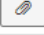





3.1.2 Pied de page



En bas de page, sous Contact (1), vous trouverez un lien vers le site web de TAM-Import, où vous trouverez les coordonnées des personnes à contacter en cas de questions ou de suggestions. Le lien 'Informations juridiques' (2) vous mène au disclaimer de l'administration fédérale. En outre, la version actuellement installée de l'application est indiquée en bas de page (3).

4 Aperçu

Aperçu

Recherche				Export	Réinitialiser
Du	Au	- Tous les pays -	- Tous les statuts -	Nombre d'entrées : 50	
Date de réception	Numéro	Pays d'autorisation	Préparation		
21.02.2024 11:14	240221-1671	Irlande	Preparazione 012	⊕	  
21.02.2024 11:11	240221-3040	Allemagne	Präparat 011 FR		  
21.02.2024 11:07	240221-7391	Grèce	Präparat 010	⊕	  
21.02.2024 10:56	240221-2090	Autorisation centralisée UE	Präparat 009 FR-3	✓	  
21.02.2024 10:55	240221-6994	Autorisation centralisée UE	Präparat 009 IT-2	✓	  

Sur la page d'accueil, vous trouvez un aperçu des importations que vous avez déclarées ou des autorisations que vous avez demandées. Les colonnes suivantes, qui résument la déclaration que vous avez effectuée, sont visibles :

- **Date de réception** : date d'envoi de la notification à l'OSAV
- **Numéro** : numéro généré automatiquement permettant d'identifier de manière sûre la déclaration d'importation ou la demande d'autorisation
- **Pays d'autorisation** : le pays dans lequel la préparation à importer a été autorisée.
- **Nom** : nom de la préparation à importer.

Cliquer sur un numéro permet d'accéder au formulaire rempli et de voir l'intégralité de la déclaration d'importation ou de la demande d'autorisation. De plus, il est affiché si la préparation peut être importée directement ou si l'autorisation de l'OSAV est en attente.

En fonction de leur statut, les entrées apparaissent avec des couleurs différentes : les entrées « actives » sont en noir, celles pour lesquelles vous avez envoyé une demande de désactivation à l'OSAV sont en bleu et celles qui sont désactivées apparaissent en gris. Vous trouverez des détails relatifs à la désactivation au chapitre 6.2.

Les fonctions et les filtres disponibles dans l'aperçu sont expliqués ci-dessous :

4.1 Recherche et filtres

Aperçu

Recherche

Export Réinitialiser

Du x Au x - Tous les pays - - Tous les statuts -

Nombre d'entrées : 33

Date de réception Numéro Pays d'autorisation Préparation

Il existe plusieurs manières de filtrer ; des combinaisons de filtres sont possibles.

Recherche	Vous pouvez entrer du texte libre , par exemple le nom de la préparation ou le numéro de la déclaration / de la demande . Dans le champ de recherche, vous pouvez combiner plusieurs critères . Pour ce faire, saisissez simplement les deux mots/chiffres que vous recherchez (p. ex. Musterpräparat 211125 -> vous trouverez ainsi toutes les notifications contenant « Musterpräparat » dans le nom et « 211125 » dans le numéro).
« Date de » / « Date à »	Vous pouvez limiter ici la période de réception de l'entrée recherchée.
Pays	Vous pouvez filtrer par pays d'autorisation et visualisez ainsi toutes les entrées qui contiennent des médicaments autorisés dans un pays déterminé. Seuls les pays que vous avez déjà utilisés dans un formulaire s'affichent.
Statut	Un filtre peut également être appliqué au statut . Vous pouvez filtrer par déclaration d'importation, demande d'importation (pas encore autorisée), autorisation d'importation, demande de désactivation ou importation désactivée.




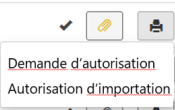

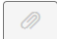




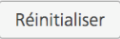
Il est possible d'appliquer des filtres dans les colonnes « Date de réception », « Numéro », « Pays d'autorisation » et « Nom de la préparation ».

Le bouton « **Réinitialiser** » permet de réinitialiser tous les filtres.

À droite des champs de filtre est indiqué le nombre d'entrées trouvées.




4.2 Fonctions

La page de l'aperçu offre les fonctionnalités suivantes :

	<p>Ce bouton vous permet de saisir une nouvelle importation.</p>
	<p>Vous pouvez copier un formulaire existant afin de ne pas repartir de zéro en cas d'importations répétées. Voir aussi chapitre 6.1.</p>
 	<p>Créer un PDF</p> <p>Pour chaque autorisation d'importation, il est possible d'ouvrir la demande d'autorisation ou l'autorisation au format PDF.</p>
    	<p>Visualiser, charger ou supprimer les propres documents et l'autorisation de l'OSAV</p> <p>Tous les documents concernant une importation que vous avez téléversés et l'autorisation délivrée par l'OSAV s'affichent.</p> <p>La couleur de l'icône varie en fonction du statut des documents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Noir = des documents sont disponibles - Gris = aucun document n'est disponible - Jaune = L'autorisation de l'OSAV a été délivrée, une copie en format PDF peut être téléchargée (autorisation de l'OSAV, cf. chap. 6.2). <p>Coche = toutes les autorisations nécessaires ont été téléversées¹.</p> <p>Croix = une autorisation de l'OSAV est requise, mais elle n'a pas encore été délivrée.</p>
	<p>Vous pouvez exporter votre aperçu en tant que fichier CSV ou fichier Excel. Tous les champs de la déclaration d'importation/demande d'autorisation apparaîtront dans le fichier exporté. Les filtres existants dans l'aperçu seront également repris. Vous pouvez, par exemple, exporter toutes vos déclarations d'importation/demandes d'autorisation ayant pour pays d'autorisation l'« Allemagne » en fichier CSV ou Excel.</p>
	<p>Réinitialise tous les filtres du masque.</p>


4.3 Déclaration d'importation, demande d'autorisation et autorisation d'importation

Il est possible d'afficher les détails de la déclaration d'importation, de la demande d'autorisation et de l'autorisation en cliquant sur le numéro d'importation dans l'aperçu. De plus, il est affiché si la préparation peut être importée directement ou si l'autorisation de l'OSAV est en attente.

	<p>Aucune autorisation de l'OSAV n'est nécessaire pour les déclarations d'importation (1). La préparation peut être importée directement après l'envoi de la déclaration.</p> <p>Vous pouvez copier (2) ou désactiver (3) la déclaration ou créer un PDF (4).</p>
	<p>Dans le cas des demandes d'autorisation (1), la préparation ne peut être importée qu'une fois que l'OSAV en a donné l'autorisation.</p> <p>Vous pouvez copier (2) ou désactiver (3) la demande ou créer un PDF de la déclaration (4). Vous avez également la possibilité de téléverser ou de visualiser d'éventuels autres documents (5).</p>
	<p>Lorsque l'OSAV a délivré l'autorisation (1), la préparation peut être importée.</p> <p>Vous pouvez copier (2) ou désactiver (3) l'autorisation ou ouvrir la demande d'autorisation ou l'autorisation au format PDF (4). Il est aussi possible de téléverser ou de visualiser d'éventuels autres documents (5).</p>

5 Saisir une nouvelle importation

Cliquez sur « Nouvelle importation » pour accéder au masque de saisie. Le masque est divisé en plusieurs parties, qui sont expliquées plus en détail ci-dessous.

Remarque : Dans le masque, vous trouverez des informations relatives à chaque champ en passant votre souris sur l'icône  correspondante.

5.1 Saisir une importation


5.1.1 Identification

Identification

IDE	<input type="text" value="CHE-398.755.170"/>	N° REE	<input type="text" value="12345678"/>
Adresse *	<input type="text" value="Musterweg 3, 3000 Musterhausen"/>		

L'**IDE**, le **n° REE** et l'**adresse** sont **automatiquement repris du SI ABV**. Vous pouvez modifier l'adresse du cabinet (p. ex. si elle est incomplète ou différente de l'adresse de livraison). L'adresse du cabinet est un champ obligatoire et doit être complète (rue, numéro, NPA et lieu).

5.1.2 Responsable de la commande et coordonnées

Responsable de la commande / titulaire de l'ACD 

Prénom *	<input type="text"/>	Nom *	<input type="text"/>
----------	----------------------	-------	----------------------

Coordonnées pour d'éventuelles questions

E-mail *	<input type="text"/>	Téléphone	<input type="text"/>
----------	----------------------	-----------	----------------------

Responsable de la commande / titulaire de l'ACD (champs obligatoires)	Nom et prénom La personne responsable de la commande / titulaire de l'ACD s'assure de l'exactitude de la commande et a le droit d'utiliser le MédV importé. La personne doit être en possession d'une autorisation de commerce de détail délivrée par le canton. Elle peut être jointe directement au formulaire.
E-mail (champ obligatoire)	La correspondance entre l'OSAV et la personne responsable de la commande s'effectue par le biais de l'adresse e-mail indiquée ici. L' e-mail de confirmation sera envoyé à cet adresse électronique.
Téléphone (facultatif)	Numéro de téléphone pour d'éventuelles questions

5.1.3 Motif d'importation

Motif d'importation

[Informations supplémentaires](#)

Motif *	<input type="text" value="Veuillez sélectionner"/>
Commentaire	<input type="text"/>

Motif (champ obligatoire)	<p>Selon l'OMédV, une importation se justifie dans les situations suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Aucun MédV autre ou équivalent autorisé en Suisse2. MédV autorisé en Suisse selon le ch. 1, mais pas disponible (p. ex. en cas de pénurie)3. MédV autorisé, mais inapproprié au cas (par ex. galénique, dosage) (Une taille d'emballage non optimale ou des aspects économiques ne justifient PAS une importation.)4. Le MédV autorisé contient un principe actif antimicrobien critique (S'il n'existe qu'un MédV contenant un principe actif antimicrobien critique pour traiter un animal en Suisse, il ne sera possible d'importer, pour le même traitement, que des préparations de substitution ne contenant aucun antibiotique critique) <p>Si le MédV est autorisé mais qu'il n'est pas disponible, vous pouvez téléverser la confirmation de pénurie directement dans le formulaire.</p>
Commentaire	<p>Vous pouvez également ajouter d'autres informations sur la raison de l'importation. Si la raison sélectionnée est « MédV autorisé, mais inapproprié au cas », ce champ est obligatoire. Il convient d'indiquer les raisons pour lesquelles le MédV autorisé en Suisse ne peut pas être utilisé.</p>

Remarque : cliquez sur « Informations supplémentaires » pour obtenir des informations utiles sur l'importation.

5.1.4 Informations sur la préparation et son utilisation

Informations sur la préparation et son utilisation

[Compendium des médicaments vétérinaires](#)

Préparation *	<input type="text"/>	
Utilisation *	<input type="text" value="Veillez sélectionner"/>	
Espèce ⓘ *	<input type="text"/>	
N° d'autorisation ⓘ *	<input type="text"/>	
Pays d'autorisation *	<input type="text" value="Veillez sélectionner"/>	Liste des pays ayant institué un contrôle équivalent des médicaments vétérinaires
Pays d'importation ⓘ *	<input type="text" value="Veillez sélectionner"/>	
Distributeur ⓘ	<input type="text" value="Nom, adresse & pays de l'importeur"/>	
Le médicament contient-il des principes actifs antimicrobiens visés à l'annexe 5 OMédV L ou qui ne sont pas utilisés dans un MédV autorisé en Suisse ? *	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	Le médicament fait-il l'objet d'une reconversion ? ⓘ *
Le MédV est-il importé pour le traitement des abeilles ? *	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	S'il s'agit d'un médicament immunologique (vaccin, immunosérum, à l'exception des allergènes) ? *
Contenance des emballages ⓘ *	<input type="text" value="1"/>	Nombre d'emballages à importer *
	<input type="text" value="1"/>	<input type="text"/>
Indication thérapeutique principale pour laquelle le médicament importé sera utilisé ⓘ *	<input type="text"/>	Commentaire ⓘ <input type="text"/>

Remarque : Si vous n'avez pas d'informations sur la préparation autorisée en Suisse mais non disponible ou non utilisable, vous pouvez consulter le compendium des médicaments vétérinaires, dont le lien est indiqué sur le formulaire.

Préparation (champ obligatoire)	Indiquez ici le nom de la préparation à importer .
Utilisation	Veillez sélectionner ici si la préparation est utilisée pour les animaux de rente ou de compagnie.
Espèce	Indiquer ici l'espèce animale à laquelle la préparation sera administrée.
Numéro d'autorisation (champ obligatoire)	Saisissez ici le numéro d'autorisation étranger de la préparation. Si la préparation à importer est un autovaccin, saisissez cette indication «-».
Pays d'autorisation (champ obligatoire)	Sélectionnez ici le pays dans lequel le MédV à importer a été autorisé. Si la préparation bénéficie d'une autorisation européenne, sélectionnez cette autorisation. Dans la mesure du possible, le MédV à importer doit être autorisé dans un pays où le contrôle des médicaments vétérinaires est similaire à celui

	<p>de la Suisse. Pour les connaître, vous pouvez vous reporter à la liste des pays établie par Swissmedic, dont le lien figure sur le formulaire.</p> <p>Attention : si le MédV à importer provient d'un pays qui n'a pas institué un contrôle des médicaments vétérinaires similaire à celui de la Suisse, l'importation nécessite une autorisation. Ce point est enregistré dans le formulaire, lequel signale qu'une autorisation est requise.</p>
Numéro d'autorisation suisse (champ obligatoire pour certaines raisons d'importation)	Ce champ n'apparaît que pour les raisons d'importation 2 à 4. Saisissez ici le numéro Swissmedic de la préparation.
Pays d'importation (champ obligatoire)	Sélectionnez ici le pays d'où vous souhaitez importer la préparation. Le pays d'importation ne doit pas nécessairement être le pays d'autorisation. En cas de doute, demandez cette information à votre fournisseur.
Distributeur	Vous pouvez saisir ici le distributeur (nom, adresse et pays) auprès duquel vous passez commande. Assurez-vous au préalable que celui-ci respecte les bonnes pratiques de distribution (BPD). Vous ne devriez commander que chez les distributeurs qui respectent ces standards minimaux. Ce n'est qu'avec ceux-ci que vous pouvez partir du principe que la qualité et l'intégrité des médicaments sont garanties tout au long de la chaîne de livraison.
Le MédV contient-il un principe actif antimicrobien répertorié à l'annexe 5, OMédV ou qui n'est pas contenu dans un MédV autorisé en Suisse? (champ obligatoire)	<p>Indiquer si la préparation à importer contient une substance active antimicrobienne critique telle que définie à l'annexe 5 OMédV (céphalosporine de troisième ou de quatrième génération, macrolide et fluoroquinolone). Un lien mène directement à l'annexe 5.</p> <p>Indiquer également si le médicament contient un principe actif antimicrobien qui n'est pas contenu dans un médicament vétérinaire autorisé en Suisse.</p> <p>Dans les deux cas, l'importation requiert une autorisation. Le formulaire vous le signale.</p>
Est-ce que le MédV sera utilisé pour la reconversion ? (champ obligatoire)	<p>Indiquer ici « oui » si la préparation sera utilisée chez une autre espèce animale que celle pour laquelle elle a été autorisée et/ou si vous utilisez la préparation pour une autre indication que celle pour laquelle elle a été autorisée.</p> <p>Si une préparation est reconvertie pour des animaux de rente, son importation requiert une autorisation. Le formulaire vous le signale.</p>
Le MédV est-il importé pour le traitement des abeilles ? (champ obligatoire)	<p>Indiquez si la préparation est importée pour le traitement des abeilles.</p> <p>Si oui, l'importation requiert une autorisation. Le formulaire vous le signale.</p>
La préparation importée est-elle un MédV immunologique (vaccin, immunosérum, à l'exception des allergènes) ? (champ obligatoire)	<p>Indiquez si la préparation à importer est un médicament immunologique. Si oui, l'importation requiert une autorisation. Le formulaire vous le signale.</p> <p>Pour évaluer la demande d'autorisation, l'OSAV a besoin des informations supplémentaires suivantes, que vous pouvez saisir directement dans les champs du formulaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fabricant du vaccin (nom et adresse ; champ obligatoire) - Composants actifs (champ obligatoire)

	<p>- Informations sur le détenteur d'animaux (champ obligatoire)</p> <p>Si la préparation à importer est un autovaccin, vous devez téléverser une version à jour des résultats de l'isolement ou du typage de l'agent pathogène (cf. chap. 5.1.6).</p>
<p>Taille d'emballage (champ obligatoire)</p>	<p>Indiquer la taille d'emballage qui sera importée (p. ex. 100 ml, 50 comprimés, 5 kg, 20 boîtes, etc.).</p> <p>Utilisez des unités sensées.</p> <p>Si vous souhaitez importer différentes tailles d'emballage, cliquez sur l'icône « + » pour ajouter jusqu'à 4 tailles d'emballage supplémentaires. Vous pouvez également les supprimer en utilisant l'icône « - ».</p> <p>Contenance des emballages ⓘ *</p> <p>Nombre d'emballages à importer *</p> <p>1. <input type="text"/> <input type="text"/></p> <p>2. <input type="text"/> <input type="text"/></p> <p>+ - ⓘ</p>
<p>Nombre d'emballages à importer (champ obligatoire)</p>	<p>Indiquez ici le nombre de paquets à importer (rapporté à la taille d'emballage correspondante).</p>
<p>Indication thérapeutique principale pour laquelle le médicament importé sera utilisé (champ obligatoire)</p>	<p>Indiquez ici l'indication principale ou l'une des indications d'utilisation de la préparation importée.</p>
<p>Commentaire (facultatif)</p>	<p>Si vous souhaitez ajouter d'autres informations sur l'importation (espèces animales cibles, indications), vous pouvez les saisir dans ce champ.</p>

5.1.5 Documents

! Pour les autovaccins / vaccins spécifiques à l'exploitation, il est impératif de charger les résultats actuels de l'isolement de l'agent pathogène / du typage.

! Si les problèmes d'approvisionnement pour la préparation concernée ne sont pas mentionnés dans le [Compendium des médicaments vétérinaires](#), veuillez en charger ici la preuve.

Autorisation de commerce de détail délivrée par le canton (optionnel)

Confirmation des problèmes d'approvisionnement

Analyses de laboratoire autovaccins

Vous pouvez téléverser votre **autorisation de commerce de détail** délivrée par le canton (optionnel).

Si vous importez un MédV parce qu'une préparation est autorisée en Suisse mais n'y est temporairement pas disponible, vous pouvez téléverser ici la **confirmation de pénurie**. Cela permettra un traitement plus rapide de votre demande d'autorisation

Si vous souhaitez importer un autovaccin ou un vaccin spécifique à l'étable, vous devez impérativement téléverser ici une version actualisée des résultats de l'isolement / du typage de l'agent pathogène. Si ces documents font défaut, la demande d'autorisation ne sera pas traitée par l'OSAV.

Ces documents peuvent être téléversés, modifiés ou supprimés **également après l'envoi du formulaire**.

5.1.6 Confirmation

La confirmation d'envoi ne confirme pas la légalité de l'importation. Les modalités d'importation des médicaments vétérinaires sont précisées dans la [fiche d'information](#) [☞](#). Ce formulaire ne couvre que les obligations liées aux articles 7 à 7e de l'ordonnance sur les médicaments vétérinaires. Il ne couvre pas les éventuelles autres autorisations prescrites (p. ex. pour les stupéfiants). Une fois envoyée, il n'est plus possible de modifier la déclaration/demande. Je certifie par la présente que les informations fournies sont complètes et exactes.

Pour pouvoir envoyer le formulaire, vous devez cocher que vous confirmez l'exhaustivité et l'exactitude des informations que vous avez fournies.

Remarque : Veuillez vérifier à nouveau toutes les informations fournies avant d'envoyer le formulaire. Une fois envoyée, la déclaration d'importation/demande d'autorisation ne peut plus être modifiée.

Après avoir cliqué sur Envoyer, le formulaire est transmis à l'OSAV. Un message de confirmation s'affiche et indique si vous devez attendre l'autorisation de l'OSAV pour l'importation ou si vous pouvez importer directement.

✓ La déclaration d'importation MédV a été transmise avec succès à l'OSAV.
Sur la base des renseignements fournis, aucune autre confirmation de la part de l'OSAV n'est requise.
Vous pouvez importer maintenant le médicament.

! La demande d'autorisation pour l'importation MédV a été transmise avec succès à l'OSAV.
L'importation de ce médicament est soumise à autorisation. Le médicament ne peut être importé qu'une fois délivrée l'autorisation électronique de l'OSAV.
Vous recevrez un e-mail lorsque l'autorisation sera prête à être téléchargée. Veuillez noter que l'évaluation de votre demande d'autorisation peut prendre plusieurs jours ouvrables.

Vous recevrez également un e-mail de confirmation contenant une copie de votre déclaration d'importation/demande d'autorisation à l'adresse e-mail que vous avez indiqué.

Les autres fonctions sont décrites dans le chapitre suivant.

6 Autres fonctions

6.1 Copier

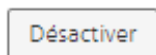


Si vous souhaitez importer une préparation pour laquelle vous avez déjà fait une déclaration ou une demande d'autorisation, vous disposez de la fonction « Copier ». Vous pouvez copier une déclaration d'importation/demande d'autorisation directement depuis l'aperçu (voir chapitre 4.2) ou dans la vue détaillée.

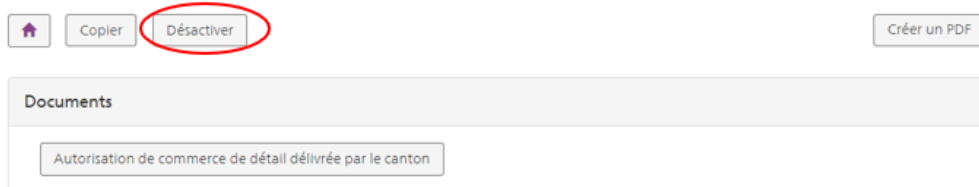
Tous les champs sont repris, sauf le nombre d'emballages à importer. Les documents éventuellement téléversés sont également copiés. Tous les champs et documents joints peuvent être modifiés.

Pour pouvoir envoyer le formulaire copié, vous devez de nouveau cocher la case de confirmation de l'exhaustivité et de l'exactitude des informations fournies.

6.2 Désactiver



Si vous avez fait une erreur lors de la déclaration de l'importation ou de la demande d'autorisation ou si l'importation n'est pas effectuée, vous avez la possibilité d'envoyer une demande de désactivation à l'OSAV. Un bouton est prévu à cet effet dans la déclaration de l'importation ou la demande d'autorisation des formulaires envoyés.



Déclaration d'importation MédV

Date de réception 08.02.2024 14:15 Numéro de la déclaration 240208-2299

Lorsque vous cliquez sur le bouton, une fenêtre pop-up s'affiche et vous demande de justifier votre demande. Saisissez le motif (au moins 10 caractères) et cliquez sur OK.

Désactiver l'importation ?

Veillez indiquer la raison pour laquelle vous souhaitez désactiver l'importation :

Un message de confirmation s'affiche avec votre explication.

[Accueil](#) [Copier](#) [Désactiver](#)

[Créer un PDF](#)

i La désactivation de l'importation a été demandée :
Pas d'importation

L'OSAV est informé par e-mail de votre demande de désactivation et le statut de l'importation devient « Demande de désactivation ». Dans l'aperçu, la notification s'affiche en bleu.

Date de réception	Numéro	Pays d'autorisation	Nom de la préparation			
15.06.2022 14:29	220615-9116	Homologation UE	Musterpräparat 4	✓		
15.06.2022 14:28	220615-8094	France	Musterpräparat 3	⚠		
15.06.2022 14:26	220615-4141	France	Musterpräparat 2	🔕		
15.06.2022 14:25	220615-2918	Allemagne	Musterpräparat 2	⚠		
15.06.2022 14:25	220615-2732	Allemagne	Musterpräparat 1	✓		

Une fois que l'OSAV a désactivé votre déclaration d'importation ou votre demande d'autorisation, vous recevez un e-mail et l'entrée apparaît en gris sur l'aperçu et change de statut pour devenir « désactivé ».

Date de réception	Numéro	Pays d'autorisation	Nom de la préparation			
15.06.2022 14:29	220615-9116	Homologation UE	Musterpräparat 4	✓		
15.06.2022 14:28	220615-8094	France	Musterpräparat 3	⚠		

Le détail de la notification indique que la notification a été désactivée et montre la raison.

[Accueil](#) [Copier](#) [Désactiver](#)

! L'importation a été désactivée !
Désactivation suite à votre demande:
Pas d'importation

Même les déclarations d'importation/demandes d'autorisation désactivées peuvent être copiées et faire l'objet d'un nouvel envoi. Seule la création du PDF n'est plus possible.


6.3 Documents d'autorisation

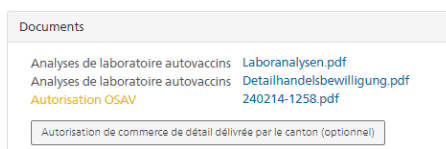
Toutes les fonctions relatives aux documents d'autorisation sont disponibles à partir de l'aperçu et de la vue détaillé.

L'application MédV-I distingue quatre types de documents, qui diffèrent les uns des autres comme suit :

	Téléversé par ...	Obligatoire	Autorité qui délivre l'autorisation	But
Analyses de laboratoire, autovaccins	Vétérinaire	Oui, pour l'importation d'autovaccins	Laboratoire	Base de l'évaluation de la demande par l'OSAV
Confirmation de pénurie	Vétérinaire	Non, mais recommandée	Titulaire de l'AMM de la préparation qui n'est pas disponible en Suisse	Simplifie le contrôle et accélère le traitement de la demande par l'OSAV
Autorisation de commerce de détail	Vétérinaire	non	Service vétérinaire cantonal	Simplifie le contrôle
Autorisation de l'OSAV	OSAV	Oui, dans le cas défini au chap. 6.4	OSAV	Doit pouvoir être présentée lors de l'importation soumise à autorisation

6.3.1 Visualiser les documents

Dans l'**aperçu**, cliquer sur l'icône  permet d'accéder à la liste des documents disponibles. Les documents non lus apparaissent en jaune :



OK

Si vous souhaitez qu'un document continue à être affiché **comme non lu** après l'avoir lu, cliquez sur l'icône correspondante :



OK

Vous pouvez également consulter les documents dans le **détail de la déclaration de l'importation/de la demande d'autorisation** :



6.3.2 Ajouter des documents

Cette fonction n'est disponible que lors de la saisie d'une importation !

Le bouton pour le téléversement d'une confirmation de pénurie ou d'analyses de laboratoire n'est disponible que pour les importations correspondantes (pas de MédV autorisé disponible en Suisse, vaccin). Les autorisations de l'OSAV ne peuvent être chargées que par l'office.

Vous ne pouvez téléverser « **qu'un seul document par autorisation** » lors d'une demande de faire du commerce de détail.

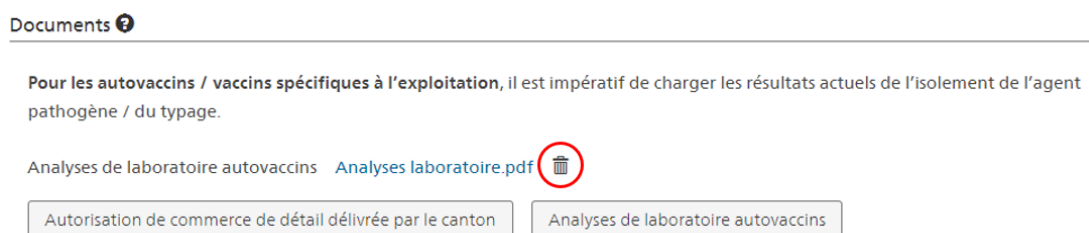
Pour les confirmations de pénurie et les analyses de laboratoire, plusieurs documents (10 au maximum) peuvent être téléversés.

Formats compatibles : pdf, jpg, jpeg, bmp, png

Taille maximale du chargement : 10 MB

6.3.3 Supprimer/remplacer des documents

Les documents ne peuvent être supprimés ou remplacés que pendant la saisie de l'importation. **Vérifiez donc, lors de la saisie, que vous téléversez les bons documents.** Vous pouvez facilement supprimer le document chargé en cliquant sur le symbole Supprimer :



Vous pouvez ensuite, si vous le souhaitez, le téléverser à nouveau.

6.4 Autorisation de l'OSAV



Dans certains cas, l'importation est soumise à autorisation.

Les cas suivants requièrent en principe une **autorisation de l'OSAV** :

- Importation d'un médicament vétérinaire en provenance d'un pays *sans* contrôle similaire à celui de la Suisse :
Une autorisation de l'OSAV est exceptionnellement obligatoire si aucun médicament approprié n'est autorisé et disponible en Suisse ou dans un pays disposant d'un système similaire de contrôle et s'il existe une nécessité médicale particulière. Aucune autorisation n'est accordée si le médicament contient des principes actifs critiques tels que définis à l'[annexe 5 OMédV](#).
- Importation d'un médicament en provenance d'un pays où le contrôle des médicaments vétérinaires est similaire à celui de la Suisse :
 - Médicaments destinés à la reconversion pour des animaux de rente
 - Médicaments vétérinaires contenant un principe actif antibiotique qui n'est pas présent dans un médicament vétérinaire suisse autorisé
 - Médicaments vétérinaires contenant des principes actifs figurant à l'[annexe 5 OMédV](#) (antibiotiques critiques).
 - Médicaments destinés aux abeilles
 - Médicaments immunologiques, hors allergènes

En fonction des informations fournies, le formulaire vous indiquera les autorisations à demander à l'OSAV. Vous recevrez cette information aussi par e-mail directement après l'envoi du formulaire. Le formulaire transmis est ensuite examiné par l'OSAV comme une demande d'autorisation reçue.

Une fois l'autorisation de l'OSAV accordée, vous la recevrez par e-mail et le document sera également téléversé au niveau de la demande d'autorisation. La couleur jaune de l'icône pour les documents vous permet de voir qu'un nouveau document a été téléversé par l'OSAV.

21.02.2022 10:36	220221-7602	Deutschland	Musterpräparat 1	✓			
------------------	-------------	-------------	------------------	---	---	---	---

Si l'OSAV refuse la demande, vous en serez également informé par e-mail et il la désactivera.

7 Aide et feed-back

Si vous avez des questions techniques et spécifiques relatives à l'importation MédV, ou souhaitez apporter des remarques et des propositions d'amélioration, veuillez écrire à l'adresse tam-import@blv.admin.ch ou composer le [058 462 03 63](tel:0584620363).